

Délibération n°2020-021

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 mars 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Proposition de restructuration des écoles doctorales

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la proposition de restructuration des écoles doctorales au vote des membres du Conseil d'Administration.

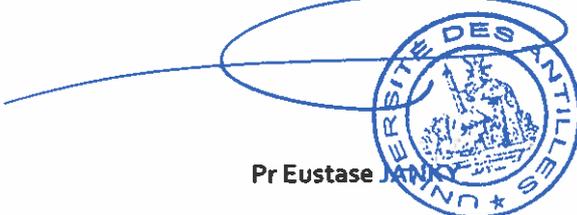
Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 17
Membres présents et représentés : 17	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La proposition de restructuration des écoles doctorales est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 11 mars 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY